



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2024-07

OBJET : DON D'UN TABLEAU DE F GARENNE PAR MADAME FLORENCE LANNES-CONTRE

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire par le conseil municipal,

Considérant que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges,

DECIDE

Article 1 : d'accepter le don de Mme Florence LANNES-CONTRE d'un tableau attribué au peintre F GARENNE pour un montant estimé de 200 €.

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 29 mars 2024

Le Maire

Grégory PALANDRE

